

Québec, le 14 mai 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 avril dernier, la députée de Louis-Hébert déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de débloquer les budgets pour l'éducation des Québécois en matière de santé mentale afin que tous les enfants et adolescents soient évalués au moins une fois par an pour s'assurer de leur bonne santé mentale et que les Québécois puissent avoir directement accès à un psychologue sans être référés par un médecin, et que ces consultations soient payées par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Les troubles mentaux affectent la vie de milliers de Québécoises et de Québécois. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) démontre sa volonté d'améliorer la qualité de vie de ces personnes et accorde une attention particulière à la santé mentale.

En 2015, à la suite de plusieurs consultations, le MSSS s'est doté du Plan d'action en santé mentale 2015-2020 – *faire ensemble et autrement*. Spécifiquement pour des services de santé mentale dédiés aux jeunes, le MSSS investit un montant récurrent de 15 M\$ pour compléter les équipes multidisciplinaires jeunesse du réseau de la santé et des services sociaux et offrir des services de psychologie aux jeunes en difficulté.

Un montant de 26,5 M\$ a également été investi pour consolider les équipes de soutien dans la communauté, dont 10 M\$ pour développer plus de services pour les jeunes atteints d'un premier épisode psychotique.

Annuellement, des campagnes de sensibilisation et d'information de la population en matière de santé mentale sont élaborées selon des stratégies ciblées sur des thématiques prioritaires. La reconnaissance des symptômes et l'encouragement à utiliser les services de santé mentale en sont quelques exemples. Il y a aussi lieu de noter que les intervenants jeunesse sont sensibilisés à être attentifs à certains signes traduisant un trouble mental, voire à utiliser des outils de détection afin de référer rapidement un jeune vers les ressources appropriées.

En décembre 2017, un programme public de psychothérapie pour les troubles mentaux a été annoncé. La référence à ce service public ne devra pas obligatoirement être faite par un médecin. Le déploiement du programme partout au Québec se fera graduellement en tenant compte des apprentissages du projet pilote qui s'amorcera en juin en débutant par les troubles dépressifs chez les enfants et les adolescents.

Enfin, plus récemment, la mise sur pied d'une direction générale des services de santé mentale et de psychiatrie légale au sein du ministère traduit l'intention de desservir de mieux en mieux la population et d'offrir des services adaptés aux besoins et inspirés des meilleures pratiques.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 18-MS-03065